

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DJS 271 Signature avec CJP18N d'un avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 18e arrondissement suite à l'emménagement du centre Binet dans de nouveaux locaux.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention de délégation de service public du 17 juin 2010 liant la Ville de Paris et l'association Centre Jeunesse Paris 18e Nord (CJP18N) pour la gestion des centres d'animation Binet, La Chapelle, Hébert et Les Abbesses, situés dans le 18e arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public en date du 17 juin 2010 liant la Ville de Paris et l'association Centre Jeunesse Paris 18e Nord (CJP18N), au titre de la gestion des centres d'animation Binet, La Chapelle, Hébert et Les Abbesses (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Binet, La Chapelle, Hébert et Les Abbesses suite à l'emménagement du centre Binet dans ses nouveaux locaux est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant avec l'association CJP18N gestionnaire des centres d'animation Binet, La Chapelle, Hébert et Les Abbesses.

Article 3 : Cet avenant prendra effet à compter de sa notification.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 011, nature 611, rubrique 422, des budgets de fonctionnement de l'état spécial de la mairie du 18e arrondissement, dotation de gestion locale, exercices 2013 et suivants, sous réserve des décisions de financement correspondantes.